

# **ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

**Un Comité technique départemental**

**Co-Piloté par ARS et Caf**

## **OBJECTIFS 2008-2010**

- ◆ **1/ - Qualifier les désordres repérés dans les logements par la réalisation de diagnostics techniques habitat :**
  - Financement Etat et Caf
    - 120 diagnostics annuels pour le sud du département,
    - 45 diagnostics annuels pour le Roannais.
- ◆ **2/ - Apporter un appui aux communes et partenaires locaux :**
  - **par une mission d'assistance aux communes dans l'application du règlement sanitaire départemental (RSD) :**
    - Financement Etat
      - 30 missions expérimentales pour le sud du département,
      - 10 missions expérimentales pour le Roannais
    - **par un soutien aux groupes locaux d'habitat indigne**
- ◆ **3/ - Créer un outil de suivi des logements/observatoire**

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## BILAN DEPARTEMENTAL

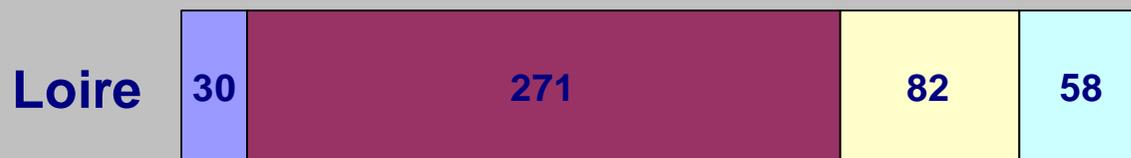
- Le travail engagé depuis 2008, les actions de communication envers les services sociaux, les agglomérations, les mairies, les bailleurs ... ont créé une dynamique et favorisé la mobilisation de chacun des acteurs.
- Ce dispositif met en évidence les désordres dans l'habitat, il favorise la mise en œuvre des interventions de chacun en fonction de ses compétences.
- La saisine des diagnostics techniques est justifiée puisque dans 95 % des cas des désordres sont repérés.
- Des actions partenariales à l'échelle communale permettent la prise en charge de plus en plus de situations et la remise en état de logements.
- 24 dossiers ont été suivis dans les groupes habitat indigne de Sury-le-Comtal et Boën, 11 situations ont été solutionnées.
- 196 dossiers ont été traités dans les groupes habitat indigne de Saint-Chamond et Rive-de-Gier, un certain nombre sont suivis avec vigilance et au 31 décembre 2009 34 situations ont été classées les travaux ayant été effectués.
- Des groupes fonctionnent sur les communes de La Ricamarie depuis plusieurs années en partenariat et plus récemment sur Firminy.
- Sur la ville de Saint-Etienne plusieurs dispositifs spécifiques de traitement de l'habitat ont été mis en place : Opération de traitement de l'habitat ancien (OTHA), MOUS habitat indigne, intervention de l'établissement public d'aménagement (EPASE).

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

Depuis 2008 : diagnostics habitat réalisés sur le Département

Sur les 441 diagnostics réalisés 101 ont mis en évidence une présomption de Plomb



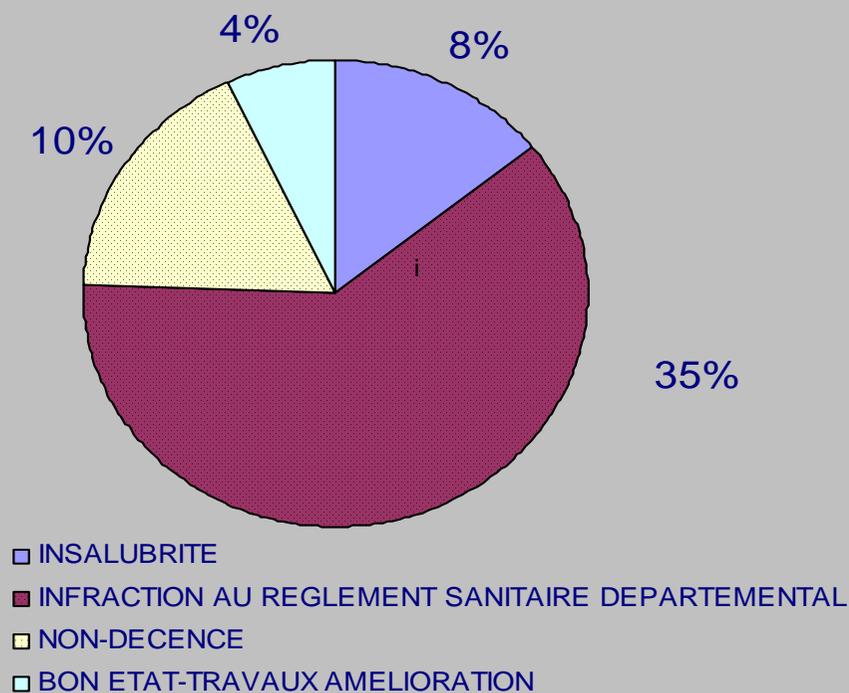
- INSALUBRITE
- INFRACTION AU REGLEMENT SANITAIRE ET DEPARTEMENTAL
- NON-DECENCE
- BON ETAT-TRAVAUX AMELIORATION

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

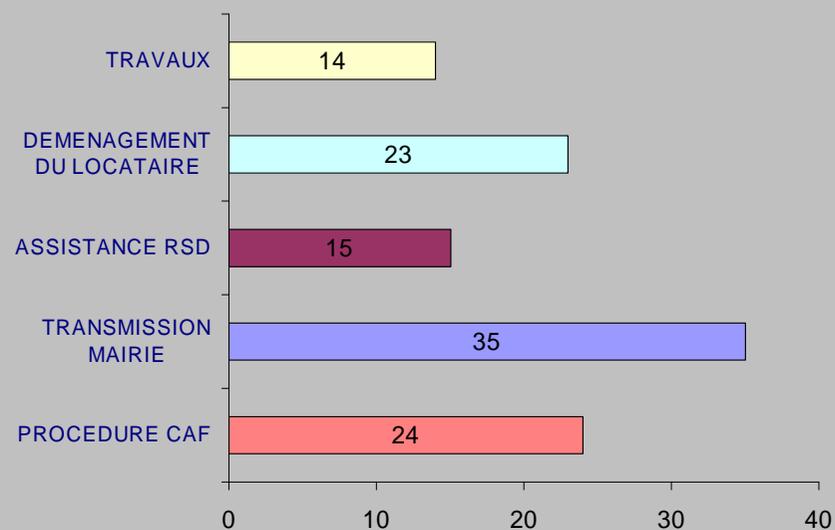
## DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

### TERRITOIRE DU FOREZ-MONTBRISONNAIS

#### DESORDRES REPERES



#### SUITES DONNEES



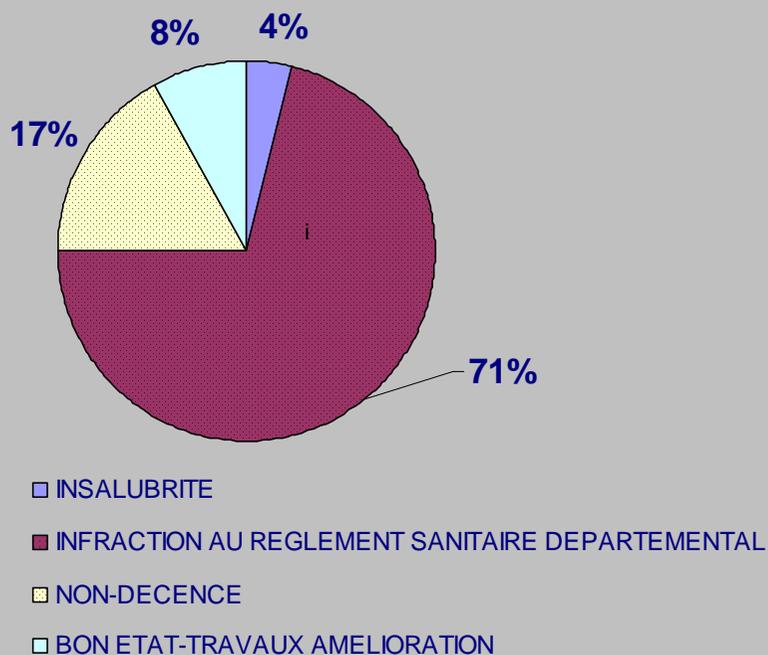
57 diagnostics réalisés

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

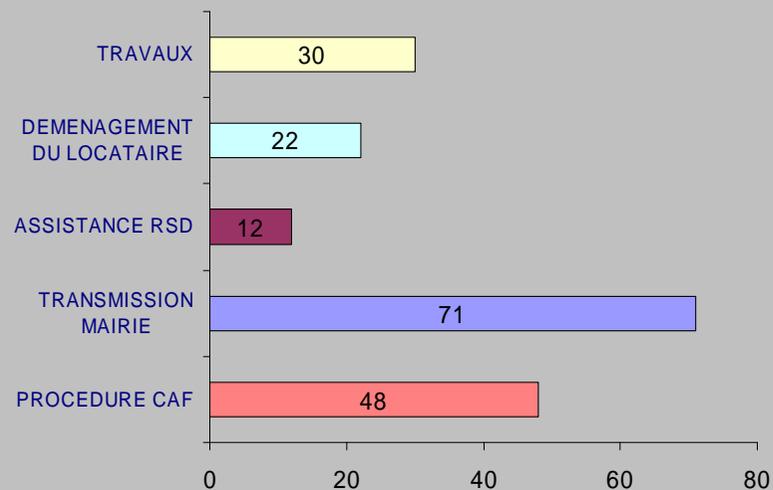
## DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

### TERRITOIRE DU GIER

#### DESORDRES REPERES



#### SUITES DONNEES



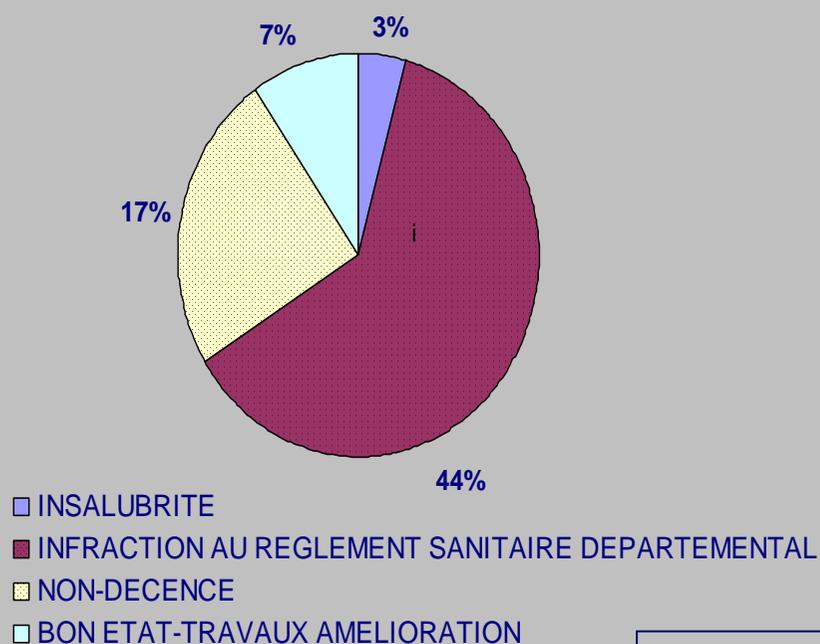
100 diagnostics réalisés

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

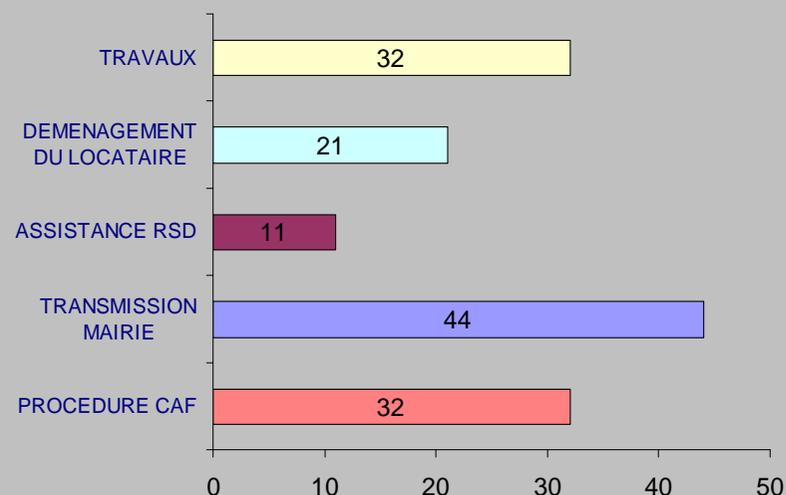
## DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

### TERRITOIRE DE L'ONDAINE

#### DESORDRES REPERES



#### SUITES DONNEES



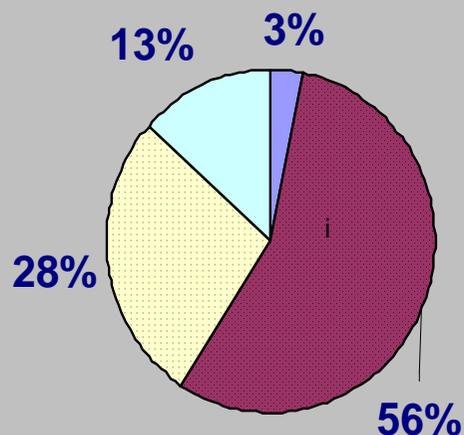
71 Diagnostics réalisés

# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## DIAGNOSTICS REALISES ET SUITES DONNEES

### TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE

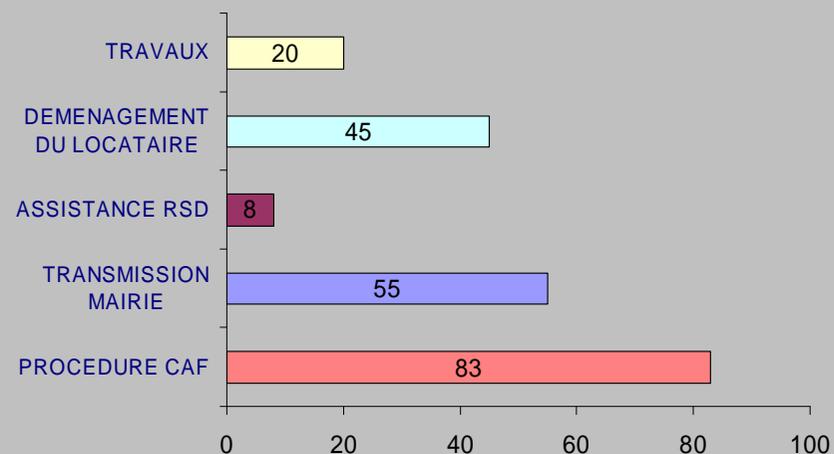
#### DESORDRES REPERES



- INSALUBRITE
- INFRACTION AU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL
- ▨ NON-DECENCE
- BON ETAT-TRAVAUX AMELIORATION

98 Diagnostics réalisés  
Hors dispositifs opérationnels

#### SUITES DONNEES



# ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## LIMITES DU DISPOSITIF ACTUEL ET PERSPECTIVES

### ◆ **Limites :**

- Un parc de logements non-décents et indignes considérable / un nombre de DT limité pour faire face à une forte demande,
- Des incertitudes sur les subventions Anah : peu de financements pour les travaux partiels,
- Une absence d'outil de suivi des logements,
- Encore peu de sollicitations au titre du volet « maintien dans les lieux »

### ◆ **Perspectives :**

- Préciser la démarche liée aux diagnostics Habitat : saisine, suites données...
- Impliquer les Mairies et SCHS dès la phase de diagnostic pour mutualiser les moyens et éviter les doubles interventions.
- Associer les EPCI, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes.
- Développer le partenariat avec les agences immobilières, les Tribunaux...
- Mettre en place l'outil de suivi partagé des logements @riane.